

# COMMUNIQUÉ



Numéro 1920-2  
Le 27 mars 2020

Page 2 de 2

## Dossier CNESST – Situation liée au covid 19

[https://www.servicesenligne.csst.qc.ca/employeurs/demande\\_revision/etape0.aspx?client=TRAV&\\_ga=2.123676803.900029219.1585170954-461980496.1579881575](https://www.servicesenligne.csst.qc.ca/employeurs/demande_revision/etape0.aspx?client=TRAV&_ga=2.123676803.900029219.1585170954-461980496.1579881575)

À cet effet, nous vous recommandons de ne pas effectuer votre demande de révision via « Mon espace CNÉSST ». Veuillez également vous assurer de conserver une preuve de votre demande de révision. Les motifs à inscrire à l'appui de votre demande de révision sont : « La décision est mal fondée en faits et en droit. ».

### Procédure pour contester une décision de la Direction de la révision administrative de la CNÉSST

Si une demande de révision a été produite dans votre dossier (le travailleur et l'employeur peuvent déposer une telle demande à la suite d'une décision de la CNÉSST), la Direction de la révision administrative de la CNÉSST rendra une décision.

Si vous recevez une telle décision et que vous êtes en désaccord, vous devez vous assurer de la contester auprès du Tribunal administratif du travail (TAT). **Ce délai est de 45 jours à compter de la date de sa réception.** Pour se faire, veuillez utiliser le lien suivant afin d'effectuer votre contestation par voie électronique :

<https://services.tat.gouv.qc.ca/depot-contestation/depotContestation.do?methode=afficher>

Assurez-vous de conserver une preuve de cette contestation.

Par ailleurs, lorsqu'une contestation est logée auprès du Tribunal administratif du travail (TAT) (une telle contestation peut être déposée tant par le travailleur que l'employeur à la suite d'une décision de la Direction de la révision administrative de la CNÉSST), une date d'audience est communiquée ultérieurement.

Si vous recevez une convocation à une audience, nous vous prions d'en transmettre copie dans les meilleurs délais à l'adresse courriel suivante en y indiquant un numéro de téléphone auquel vous pouvez être joint, ainsi que le nom du conseiller, en charge de votre dossier, le cas échéant: [reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)